

EPREUVE E2.A
INTERVENTION SUR UNE INSTALLATION EN TELESECURITE

GRILLE D'EVALUATION

INTERVENTION EN EQUIPE (pratique 30 mm) 22 points

1. L'OPÉRATEUR FACE A L'ÉVÈNEMENT	/ 6 pts
• Identification des alarmes reçues avec localisations (site, client, type de détecteurs)	/ 2
• Application des consignes clients Contre appel (avec ou sans n° de code) à la personne désignée au contrat	/ 1
• Levée de doute (rondier – vidéo ou micro suivant le cas)	/ 1,5
• Appel aux services de sécurité publics (pompiers, police, gendarmerie) ou aux techniciens chargés de la maintenance.	/ 1,5
2. LA GESTION DES RONDIERS PAR L'OPÉRATEUR	/ 10 pts
• Appel au rondier le mieux pré positionné en lui exposant le problème rencontré	/ 2
• Mission confiée conforme aux attentes du client	/ 2,5
• Suivi de l'intervention (position du rondier, réactivité face à une période de silence anormale, déroulement de la mission)	/ 3
• Consignes claires et précises respectant l'aspect légal de l'intervention	/ 2,5
3. LE COMPTE RENDU	/ 2 pts
• Au responsable de la station	/ 1
• Au client ou a la personne citée au contrat	/ 1
4. LE SAVOIR ETRE DE L'OPÉRATEUR	/ 4 pts
• Maîtrise de soi	/ 1
• Langage approprié (termes professionnels)	/ 1
• Précision et concision des communications	/ 1
• Connaissance des diverses procédures à mettre en oeuvre	/ 1
TOTAL 1	/ 22

EXAMEN :		Spécialité :			
BP		AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE			
Epreuve :					
E2 : INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION EN TELESECURITE					
E2 A : INTERVENTION SUR INSTALLATION EN TELESECURITE					
Session : 2006	Repère : D1	Echelle	Durée : 1h20	Coeff : 2	Folio 1/2
ACADEMIE DE NANCY METZ			SUJET		

EPREUVE E2.A
INTERVENTION SUR UNE INSTALLATION EN TELESECURITE

GRILLE D'EVALUATION

REDACTION D'UNE MAIN COURANTE (écrit 20 mm) 8 points

5. COMPTE RENDU ECRIT	/ 8 pts
• Respect de la chronologie des événements	/ 3
• Précision, concision et clarté du compte rendu	/ 5
TOTAL 2	/ 8

INTERROGATION ORALE (oral 30 mm) 10 points

6. Connaissance des moyens et du cadre légal	/ 10 pts
• Connaissance de la "chaîne télésecurité" et des matériels qui la compose	/ 2,5
• Approche des règles APSAD applicables en la matière (R31, R41, R50, R55)	/ 2,5
• Maîtrise des conditions légales de l'intervention (légitime défense, flagrant délit, droit d'appréhension, obligation d'assistance)	/ 2,5
• Pertinence des solutions proposées pour éviter les incidents gérés durant l'épreuve pratique	/ 2,5
TOTAL 3	/ 18

TOTAL 1 + 2 + 3	/ 40
------------------------	-------------

EXAMEN : BP	Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE				
Epreuve : E2 : INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION EN TELESECURITE E2 A : INTERVENTION SUR INSTALLATION EN TELESECURITE					
Session : 2006	Repère : D1	Echelle	Durée : 1h20	Coeff : 2	Folio 2/2
ACADEMIE DE NANCY METZ			SUJET		